# Le Vieux-Douai

**LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD ET LA MAISON DE « LA CUVE BLANCHE », RUE SAINT-JEAN**

La bonne ville de Douai, renferme maints monument d'un archaïsme délicat qui lui confèrent un charme spécial. Quelques-unes de ces rues abritent même les maisons aux façades précieusement ouvragées. Il est prestigieux vestiges du passé contre l'œuvre du temps destructeur.

Nous savons, de source certaine, que dans sa dernière réunion, la Commission Historique du Nord, a, sur la proposition de M. de Wavrechin, l'un de ses membres, délégué de la Société « d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai », émis à l'unanimité un vœu pour la conservation de la très intéressante façade de la maison de « La Cuve Blanche », 4, rue Saint-Jean, à Douai.

A cet effet, M. Levé, président de la Commission historique du Nord, a écrit la lettre ci-après, à M. Malburin, président de la Société de l'Hôtel du Grand-Cerf :

« Lille, le 5 décembre 1911.

« Monsieur le Président,

« Hier, à la réunion de la Commission Historique, on a signalé l'intérêt de la façade de la Maison de « La Cuve Blanche » à Douai, que vous projetez de restaurer.

« La Commission tout entière a émis le vœu que le cachet de cette antique demeure si curieuse, soit conservé, et elle espère que vous accéderez à ce désir.

« Nous sommes à une époque où le culte du passé grandit chaque jour.

« Déjà depuis plusieurs années, la Ville de Tournai alloue des subventions aux propriétaires qui restaurent leurs façades en leur conservant leur caractère. Gand et Anvers, m'assure-t-on, ont suivi son exemple, et il suffit d'aller en Belgique, à Bruges, par exemple, pour voir les heureux effets des restaurations dans le goût des temps.

« Pour vous, M. le Président, qui projetez, dit-on, d'avoir dans cette maison une salle de fêtes, la restauration dans le goût du temps semble particulièrement s'imposer. L'activité enseigne et le caractère de la construction seront d'excellentes réclames. Un architecte intelligent ne manquera pas de trouver à un mot d'heureuses inspirations et la charpente intérieure lui servirait à donner à la salle un cachet artistique.

« Veuillez, Monsieur le Président, agréer mes sentiments distingués.

« Le Président de la Commission Historique,

« A. LEVÉ. »

M. Poncelet, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, a fait de son côté, une démarche auprès de MM. Malburin, Lefebvre-Declercq et Fleuret, président et administrateurs de la Société du Grand-Cerf. Il en a obtenu la promesse qu'ils feraient tous leurs efforts pour conserver ce précieux vestige de l'ancienne architecture douaisienne.

# LILLE

**ESCROCS ET VOLEURS**

**Ingénieux stratagème**

Il y a quelque temps, M. Collette, négociant, 130, rue des Fossés, recevait la visite d'un de ses clients de Cambrai, M. Paquement qui, empruntait un tricycle. M. Tregueret fit une démonstration et s'en alla. A la tombée du lendemain dernière, son camarade ne présenta de lui pas ramener ma bicyclette et se fit remettre divers objets d'une valeur de 70 francs, de la part de M. Tregueret.

Quatre de dernier reçut la lettre, il prétexta et dévoila supercherie. L'escroc a été aperçu hier après-midi, par un employé de M. Collette, qui l'a fait arrêter. C'est un voyageur de commerce, Paul Leclerc, 39 ans, sans domicile fixe.

Il a été écroué pour escroquerie.

**Cambriolage: l'Escroquerie**

Un incendie a détruit trois billes de billard d'une valeur de cent francs environ, à la Fringue à la Chicorée, place Rihour, appartenant M. Fusco.

Une enquête est ouverte.

**Vol d'une bicyclette**

Un vélo, hier matin, près des Halles centrales, une bicyclette de louage appartenant à M. Janssens, square Russell, que M. Fleury-Lefong, rue de l'Hôpital-Saint-Roch avait abandonnée momentanément.


**Plus d'Albumine**

prises au traitement végétal préparé par Mlles Assegiam, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de Pontal-Méllerie, Lille. Le traitement 4 fr., par poste 1 fr. 50. Téléphone 30.50.


**UN AGENT ARRÊTE UN CHEVAL EMBALLÉ**

Hier après-midi, l'agent Deconlaigne, étant de service, rue de Paris, aperçut un cheval emballé qui menaçait de provoquer des accidents. L'agent se jeta à la tête du fougueux qu'il parvint à arrêter après avoir été traîné sur un trajet de quelques mètres. Le cheval appartenait à M. Victor François, demeurant, rue des Arts, et il avait pris la fuite, Saint-Sauveur où la cocher, M. Dudemaine, venait de vendre d'un mobilier.

## Un ouvrage utile à consulter

Nous voulons parler de l'annuaire statistique du département du Nord, dont le 84e tome, année 1912, vient de paraître chez L. Danel, imprimeur.

Nous avons parcouru cette brochure avec attention et nous avons constaté le grand intérêt qu'elle présente.

Rédigé avec le plus grand soin et un souci scrupuleux de l'exactitude, l'annuaire fournit sur les différents services publics les indications les plus précises et les plus documentées.

Des notices détaillées fournissent des renseignements sur l'organisation des œuvres principales, notamment sur celles qui ont trait aux questions de mutualité, d'assurance et de prévoyance sociales, retraites ouvrières et paysannes, etc...

Des articles biographiques sont consacrés aux personnalités marquantes disparues récemment.

La partie statistique est particulièrement développée sur tous points.

Nous recommandons volontiers l'annuaire, persuadée de rendre service à nos lecteurs.

Cet ouvrage est en vente à l'imprimerie Danel, rue Nationale, 82, et chez M. Lecocq, chef de division honoraire à la Préfecture, rue de Valmy, 18. Prix 5 francs.

# Au Conseil de Guerre

**Un vol au 4e Cuirassiers. — Comment on découvrit le voleur**

L'audience du conseil de guerre d'hier, était présidée par M. Battesti, colonel de gendarmerie. Elle fut assez longue, mais parmi les affaires inscrites au rôle, il en est bien peu qui présentèrent un palpitant intérêt.

Celle dans laquelle était impliqué le cuirassier Jean-Pierre Salain, du 4e régiment de cuirassiers, à Condé, n'occupant retenu pendant plus d'une heure l'attention des juges.

Salain, originaire de Wasquehal, était accusé d'avoir, le 12 octobre dernier, dérobé le portemonnaie de son camarade Cazier, contenant une somme de cinquante francs, dont un billet de cinquante.

On ignore complètement dans quelles conditions, le méfait a été accompli.

Vers cinq heures du soir, les soldats sont rassemblés pour aller aux douches, quand contre-ordre fut donné. A cet instant Cazier s'aperçoit qu'il a oublié son portemonnaie sous son « polochon ». Il court aussitôt vers son lit et constate avec stupéfaction que son argent a, selon le langage militaire, « sauté le mur ».

A ce moment, se trouvaient dans la chambre, un brigadier-réserviste et deux cavaliers parmi lesquels Salain, qui était remonté avant Cazier.

Immédiatement, on opère de nombreuses perquisitions, mais elles demeurent infructueuses. Comme Salain a déjà été soupçonné d'avoir volé le portemonnaie de Tourtois, un autre cuirassier, les soupçons se portent sur lui et l'auteur présumé est de moment l'objet d'une étroite surveillance.

Tous appartient leur concours aux recherches organisées et le perruquier de l'escadron, qui se révéla, en l'occasion policier amérite, consent même à fier son compagnon Salain.

Du perruquier apprend alors que ce dernier s'est livré à des dépenses exagérées, qu'il a échangé un billet de cinquante francs et qu'il a menacé enfin la jeune servante de l'estaminet de l'Univers, parce que cette dernière avait fait courir certains bruits sur son compte.

C'est à la suite de ces découvertes que l'autorité militaire décida de poursuivre Salain. Le trompier avait non seulement à répondre du vol commis au préjudice de Cazier, mais il avait aussi à s'expliquer sur les menaces adressées à la domestique de l' « Univers », Jeanne Lecouche.

A l'appel des témoins, la jeune Antoinette Berthe Duf[illegible] interpellée à Douai, se rétracte [illegible] jour des [illegible] et malgré [illegible] ne veut dans l'intention de lui infliger 25 francs d'amende.

M. Battesti passe alors à l'interrogatoire de l'inculpé Salain — dont les antécédents ne sont pas excellents, — il a, en effet, encouru plus de 50 jours de cellule — nie absolument tout ce qu'on lui reproche. Il n'a pas fait de dépenses exagérées et n'a pas menacé Jeanne Lecouche.

On en arrive bientôt à l'audition des témoins.

Cazier raconte comment il s'est aperçu de la disparition de son portemonnaie. Le brigadier Delerue et le maréchal des logis de Lauzon, rendent compte des premières investigations.

C'est ensuite au tour de Corbeau, le perruquier de l'escadron, qui avec une précision remarquable, retrace la « filature » qu'il exerça. Il paraît avoir accompli sa mission avec toute la perspicacité d'un vieux policier. N'allait-il pas lui aussi, jusqu'à découcher et à « sauter le mur » chaque fois que Salain le faisait ?

Jeanne Lecouche, qui ressemble comme le disait un autre témoin, M. Housé, à une petite bohémienne vient après le Nick Carter du 4e, affirmer que Salain lui a remis un billet de cinquante francs.

L'accusé se tournant vers elle, lui lance des regards pleins de colère, mais la jeune fille ne semble guère s'en soucier. Quant à Salain, il persiste à nier et va même, pour prouver son innocence, jusqu'à prononcer un solennel serment.

M. Jollivet, commissaire du gouvernement, fait ressortir la concordance des divers témoignages et demande une sévère condamnation.

Me Marchant, défenseur du prévenu, essaie de démontrer qu'un doute subsiste dans cette affaire et que son client doit en bénéficier.

Néanmoins, Salain est condamné à deux ans de prison.

**Autres voleurs**

Le Conseil a condamné, d'autre part, Georges Désert, du 43e fantassin à 3 ans de prison, avec sursis.

Abusant de la complaisance d'un camarade à qui il demandait des allumettes et qui lui offrait de les prendre dans sa poche, il subtilisa en même temps son portemonnaie. Désert se présenta ensuite chez une cabaretière de la rue de Paris au nom de son camarade David et demanda pour celui-ci des victuailles et une somme de six francs.

La cabaretière donna les victuailles, mais ne remit que deux francs, ajoutant que si le soldat David détournait une somme plus importante, il devait écrire une lettre, Désert confectionna alors la lettre, mais cela le perdit, car l'escroquerie fut découverte.

Défenseur : Me Marchant.

— Charles Billiet, canonnier conducteur au 41e d'artillerie à Douai. Un an de prison.

Il avait enlevé le portemonnaie de son voisin pour lui faire, a-t-il assuré, une « bonne blague ». Défenseur : Me Diligent.

— Auguste Rodier, cuirassier au 4e régiment, à Cambrai. Un an de prison avec sursis.

Ayant trouvé un bon de poste dans le cœur d'un camarade, il avait été échanger à la cantine au lieu de le remettre à ses chefs.

Défenseur : Me Marchant.

**Les insoumis**

François Pierson, jeune soldat de la classe 1910, du recrutement de Béthune est acquitté.

L'inculpé s'est présenté à la gendarmerie de Maubeuge, la veille du jour où il allait être déclaré insoumis. Les gendarmes l'invitèrent à revenir le lendemain ce qu'il fit, mais il fut arrêté. Défenseur : Me Deneux.

— Alphonse Vincent, jeune soldat, classe 1907, régiment de Dunkerque. Six mois de prison. Défenseur : Me Vanlaer.

— Ernest Leproul, réservistes, classe 1902, recrutement du Mans. Six mois de prison. Défenseur : Me Vanlaer.

— Joseph Prévost, réservistes classe 1901 du recrutement de Cambrai. Deux mois de prison, avec sursis. Défenseur : Me Diligent.

— Albert Lefebvre, réservistes, classe 1906, recrutement du Mans, six mois de prison. Défenseur : Me Vanlaer.

— Auguste Demarets, territorial, classe 1895, recrutement de Saint-Omer. Deux mois de prison. Défenseur : Me Marchant.

— Antoine Bigottière, territorial, classe 1890, recrutement de Fumme un mois de prison. Défenseur : Me Vanlaer.

— Pierre Allegaert, territorial classe 1894-1895, recrutement de Lille. Un mois de prison avec sursis.

**UN ENFANTEMENT**

Dans Lokeren, 25 ans, [illegible] après [illegible] Lokeren [illegible] Lokeren [illegible] Lokeren